

ANNEXE 4

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP OU D'ETUDE DE LA SITUATION MEDICALE OU SOCIALE

(À retourner impérativement par courriel pour le 4 mars 2024)

Délai de rigueur : aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré
Service gestion collective

PHASE PRINCIPALE ET COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT

Téléphone :
03 81 65 48 56
Mél :
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

OBJET : préparation de la rentrée 2024

NOM : **PRENOM** :

26, avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

AFFECTATION 2022/2023 :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MEL :

Demande d'une bonification (priorité légale) au titre du handicap	Demande d'étude de situation médicale en phase complémentaire	Demande d'étude de situation sociale en phase complémentaire
<input type="checkbox"/> Je sollicite une bonification d'affectation <u>dès la phase principale</u> pour l'année scolaire 2024/2025 Les enseignants.es qui sollicitent l'octroi d'une bonification au titre du handicap de l'enseignant.e, du conjoint ou de la conjointe ou de l'enfant doivent, pour le 4 mars 2024 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)	<input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation médicale pour l'année scolaire 2024/2025 Les enseignants.es qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre médical doivent, pour le 4 mars 2024 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)	<input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation sociale pour l'année scolaire 2024/2025 Les enseignants.es qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre social doivent transmettre cette présente fiche pour le 4 mars 2024 au plus tard, puis prendre rendez-vous auprès du service social avant le 29 avril 2024 à ce.aspers.dsden25@ac-besancon.fr Fait à Le Signature de l'intéressé(e)

Pour le suivi des demandes, une copie de la présente fiche doit être transmise pour le 4 mars 2024 au service de la gestion collective, DSDEN du Doubs, 26 avenue de l'Observatoire, 25030 BESANCON CEDEX ou ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr